

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de  
compétences par thèmes

Sous matière : Culture

Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET :**  
**DEPOT  
D'ARCHIVES DU  
CENTRE  
HOSPITALIER AUX  
ARCHIVES  
MUNICIPALES**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO  
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD  
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,  
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,  
BOUILLEUX Denis, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul,  
THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, ,  
RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPALX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 18.09.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 18.09.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU :

**02 OCT. 2019**

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
M. SOL Philippe donne procuration à M. DEMANGEOT François,  
Mme ESCAFRE Elisabeth donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,  
Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Absentes :**

Mme CHOPIN Marie-Christine,  
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : M. BOUILLEUX Denis,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 5 décembre  
1990, le Conseil d'administration du centre hospitalier Jean-Pierre CASSABEL  
a demandé à la Ville de Castelnaudary l'autorisation de déposer ses archives  
au sein des archives municipales.

Le Conseil Municipal, par délibération du 14 décembre 1990, a accepté ce  
dépôt.

Le Conseil d'administration du centre hospitalier a proposé un dépôt  
complémentaire à ce fonds patrimonial, très important pour l'histoire de l'hôpital  
et plus largement pour celle de la ville.

Ce dépôt, tout comme le dépôt initial, restera propriété du centre hospitalier. Il  
est composé d'un échantillonnage de dossiers médicaux de personnes  
décédées ou nées avant 1919, et de documents fin XVIII<sup>e</sup> siècle – début XIX<sup>e</sup>  
siècle, qui n'avaient pas été versés en 1990. Il est régi par le cadre de  
classement des archives hospitalières.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le dépôt complémentaire d'archives du centre hospitalier Jean-Pierre CASSABEL et de l'autoriser à signer la convention de dépôt telle qu'annexée à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le dépôt complémentaire d'archives du centre hospitalier Jean-Pierre CASSABEL à la Ville de Castelnaudary.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de dépôt telle qu'annexée, ainsi que tout document relatif à ce dépôt.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

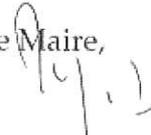
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 25 septembre 2019.

Ampliation faite le :	<b>01 OCT. 2019</b>
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	<b>30 SEP. 2019</b>
Par publication le :	<b>02 OCT. 2019</b>
Par délégation,	
Le Directeur Général des Services	
	
<b>Hervé ANTOINE</b>	



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**